



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Municipalité de
Saint-Damien-de-Buckland
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 9 juin 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 691-20220610

2022

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 JUIN 2022.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du jeudi 9 juin 2022

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 211,
Loi concernant la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland (Ordre de
l'Assemblée le 2 juin 2022)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Benjamin (Viau)

M^{me} Grondin (Argenteuil) en remplacement de M. Provençal (Beauce-Nord)

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Lachance (Bellechasse), députée ayant présenté le projet de loi

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires
municipales et en matière d'habitation

M. Skeete (Sainte-Rose)

M. Tremblay (Dubuc)

Intéressée :

Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

M. Sébastien Bourget, maire

M. Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier

M^e Caroline Pelchat, procureure pour la Municipalité de Saint-Damien-de-
Buckland, cabinet Tremblay Bois

M^e Christine Gagnon, cabinet Tremblay Bois

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 26, M^{me} Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Lachance (Bellechasse), M^{me} Laforest (Chicoutimi) et M^{me} Nichols (Vaudreuil) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{es} Pelchat et Gagnon de prendre la parole.

Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Articles 4, 5 et 6 : Les articles 4, 5 et 6 sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Boutin (Jean-Talon) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Benjamin (Viau) et M^{me} Lachance (Bellechasse) font des remarques finales.

À 15 h 53, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Félix Fortin-Lauzier

Joëlle Boutin

FFL/cv

Québec, le 9 juin 2022